

 FEETS

Confédération Générale du Travail

 FO transports et logistique
UNCP FO Cheminots FO
la force syndicale Fédération
Equipement
Environnement
Transports
Services

Le droit de grève est un droit fondamental

18 février 2015 :

Journée mondiale d'action sur le droit de grève

Au niveau international, une offensive mondiale est menée par le patronat contre le droit de grève. En effet, la Convention n°87 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) fait l'objet d'un conflit qui doit faire l'objet d'une décision fin février.

Les fédérations Force Ouvrière compétentes dans le domaine des transports sont particulièrement concernées par la défense du droit de grève. En effet, en France, le droit de grève dans les transports est d'ores-et-déjà remise en cause avec les lois du 21 août 2007 et du 19 mars 2012 (la loi Diard) véritables entraves au droit de grève. Nous revendiquons l'abrogation de ces lois liberticides.

Dans ce contexte, nos fédérations s'inscrivent pleinement dans l'action de l'ITF (International Transport Workers Federation) de soutien à la journée d'action du 18 février 2015 organisée par la Confédération syndicale internationale (CSI).

Les Fédérations FO des transports revendiquent donc aussi auprès du gouvernement français le soutien de la résolution du groupe des travailleurs de l'OIT demandant le renvoi de la question du conflit de la convention n°87 à la Cour de justice internationale pour avis consultatif.

Paris, le 12 février 2015

Contacts :

Fédération syndicaliste des Cheminots - FO : François Grasa Tel. 01 55 26 94 00

Fédération Nationale des Transports et de la Logistique - FO : Patrice Clos Tél. 01 49 71 27 70

Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services – FO :

Jean Hédou Tél. 01 44 83 86 20

Zaïnîl Nizaraly Tél. +33 (0) 6 27 25 77 37